



la Ville investit pour le cadre de vie

INFO TRAVAUX

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2023

Saint-Maur compte 186 kilomètres de voirie à entretenir. L'entretien des avenues et des rues de notre ville participe à rendre agréable notre cadre de vie. Chaque année, dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement, un programme de réfection des voiries est établi et mis en œuvre.

Dans le cadre du dispositif « Saint-Maur Ville apaisée », à portée de marche et qui favorise les déplacements doux, la commission « Projet de Ville, circulation et stationnement », créée par une délibération du Conseil municipal en date du 1^{er} octobre 2020, a relevé la nécessité de libérer les trottoirs des véhicules. Cela permettra à tous de marcher confortablement et en toute sécurité, mais aussi de protéger nos arbres et de lutter contre les voitures ventouses. Cette mesure a pour conséquence de devoir choisir un côté pour le stationnement compte tenu de la largeur de la voirie.

Votre avenue est concernée cette année par ce programme d'entretien de la voirie et par la matérialisation du stationnement sur chaussée. Ces travaux démarreront prochainement.

Localisation

AVENUE GALILÉE

Nature des travaux

- **Réfection de la chaussée**
 - Travaux de rabotage de la chaussée ;
 - Réfection du revêtement de la chaussée ;
 - Remise en état ponctuelle de caniveaux ;
 - Marquage au sol de la signalisation (passages piétons) ;
 - Mise en conformité des traversées piétonnes.
- **Réalisation d'un coussin lyonnais**
- **Marquage au sol de la signalisation horizontale**
- **Matérialisation du stationnement par marquage au sol côté pair et création de deux places de stationnement Personne à Mobilité Réduite de courtoisie**
- **Mise en sens unique de la voie dans le sens du boulevard du Général Giraud vers le quai du Port au Fouarre**

Déroulement des travaux

- **Travaux de voirie mi-septembre à début octobre 2023**
- **Travaux de marquage à partir de fin septembre 2023**
- **La circulation sera fermée sur le tronçon travaillé de 8h00 à 17h30.**
- **Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.** Nous vous remercions de bien vouloir respecter cette interdiction et de prendre soin de stationner vos véhicules à l'intérieur de votre propriété ou sur les voies adjacentes.
- **Après rabotage du revêtement de chaussée,** merci de rouler au pas (maximum 20km/h) afin de préserver la structure mise à découvert (surtout en cas d'intempéries).

Conscients de la gêne occasionnée par ces travaux d'amélioration du cadre de vie, nous vous remercions de votre compréhension et comptons également sur votre soutien et accompagnement lors de ces travaux.

Coût

264 200 € TTC

